



Pret immobilier avec visa conjoint francais

Par **QUADIJA**, le **25/06/2010** à **16:11**

Bonjour

Si quelqu'un a des informations qui peuvent m'aider concernant cette situation :
je suis française mariée avec un sans-papiers qui vient d'obtenir un visa conjoint français.
Il est en CDI depuis 4 mois avec des fiches de paie tous les mois.
je viens d'apprendre qu'il n'est pas possible d'emprunter sachant que mon mari n'a pas de
carte de résident.
Alors que sur le site du service public, c'est bien indiqué que ce VLS vaut titre de séjour.

Alors pouvons nous emprunter : oui ou non

Si vous des textes de lois qui me renseigne sur ce sujet

MERCI BEAUCOUP DE ME RENSEIGNER

BIEN A VOUS